

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 28 (1957)

Heft: 9

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le crédit total de 25 millions est réparti ainsi entre les 5 arrondissements :

	Fr.
Arrondissement I	4 260 000.—
Arrondissement II	4 821 000.—
Arrondissement III	4 000 000.—
Arrondissement IV	4 455 000.—
Arrondissement V	4 648 000.—
Réserve	2 816 000.—
Total	<u>25 000 000.—</u>

CHRONIQUE ECONOMIQUE

L'horlogerie et le nouvel accord commercial conclu avec le Maroc. —

La « Suisse horlogère », commentant la signature du nouvel accord commercial entre la Suisse et le Maroc, relate que la délégation suisse s'était efforcée d'obtenir l'élargissement ou tout au moins la consolidation des contingents d'importations marocaines. Les autorités marocaines avaient en revanche demandé une réduction massive des cotes en vigueur précédemment, afin de tendre ainsi à un meilleur équilibre de la balance des paiements.

Il a été finalement possible de trouver un compromis : seules les quotes qui n'étaient pas entièrement utilisées ont subi une réduction, si bien que les nouveaux contingents permettront, dans la règle, de maintenir les exportations suisses à leur niveau antérieur.

L'organe officiel de la Chambre suisse de l'horlogerie ajoute : « Tel sera en particulier le cas en ce qui concerne l'importation de montres et fournitures de rhabillage au Maroc. Une seule modification est intervenue dans ce secteur : deux contingents en vigueur jusqu'ici pour certains produits ont été fondus en un seul ce qui donnera une plus grande liberté d'action aux importateurs.

Dans l'ensemble, l'accord signé le 29 août peut être considéré comme satisfaisant. Il n'était sans doute pas possible, dans les circonstances actuelles, d'obtenir davantage. Il faut en effet tenir compte des difficultés de balance de paiements auxquelles le gouvernement de Rabat s'efforce de remédier.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37